LES FONDEURS EN APPAREILS DE CHAUFFAGE

—— DONT LES NOMS SUIVENT:

Société du FAMILISTÈRE de GUISE (Ancienne Maison Godin) à GUISE (Aisne).

MM. FAURE Père & Fils, à REVIN (Ardennes).

Forges et Fonderies de SAINT-NICOLAS, à REVIN (Ardennes).

Société des Etablissements NANQUETTE, ANCEAUX DUPRIET & Cº 19, Avenue de Villiers à PARIS

Société des Fonderies de MONTHERMÉ-LAVAL-DIEU, (Ardennes)

Forges & Fonderies de SOUGLAND & PAS-BAYARD à SOUGLAND (Aisne).

Sté des Usines du PIED-SELLE, à FUMAY (Ardennes).

Monsieur Arthur MARTIN, Fondeur à REVIN (Ardennes).

Après examen de la situation du marché des Fontes, ont décidé d'un commun accord:

1°. - Que l'instabilité des cours et la hausse des matières premières, rendent absolument impossible la reprise des ventes par marchés ou engagements annuels, comme celà se pratiquait avant la guerre.

Qu'en conséquence, les tarifs de 1922 seront provisoires et susceptibles de hausse à chaque instant.

2º. - Que la hausse, si elle survient, sera appliquée non seulement sur les commandes postérieures, mais sur les commandes antérieures non livrées, même sur celles acceptées à date fixe de livraison et non livrées quel que soit le motif de la non-livraison.

